

Décision

Générale

colonial

Décision n° 925 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M' Mohamed AGuad Mohamed. l'autorisation préalable de construire un hangar sur le titre foncier n° 882, à Ambouli. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire: